

**Réponse au courrier de la caisse suite à la réception d'un avertissement pour facturation de
manière discrétionnaire de dépassements exceptionnels**

CPAM

Adresse

Référence :

Objet : courrier avertissement

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,

Je fais suite au courrier reçu le XX XX XXXX m'avertissant de possible sanctions conventionnelles en cas de non modification de ma pratique tarifaire dans le délai d'un mois.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que, demander à mes patients un dépassement d'honoraires sur le tarif de mes consultations, et ce, même avec leur consentement, est un choix difficile.

Ce choix fait suite, d'une part, à des années de blocage des honoraires médicaux et d'autre part, aux conséquences d'une inflation galopante, qui mettent aujourd'hui en péril l'existence économique de nos cabinets et par conséquent, l'accès aux soins pour nos patients.

Maintenir des honoraires au tarif conventionnel n'est aujourd'hui plus tenable et la survie de nos cabinets est plus que jamais en jeu.

Je vous demande donc votre clémence et votre indulgence quant aux dépassements pratiqués, lesquels sont, je vous l'assure, toujours pratiqués avec tact et mesure et consentement du patient.

Je vous prie de croire, *Monsieur le Directeur, Madame la Directrice*, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Docteur.....